

ple l'emploi que les Américains refusent de lui accorder, préférant faire du Canada un déversoir pour l'excédent de leur production. Ce programme de politique nationale fut inauguré en 1879, et eut l'effet d'imprimer une direction nouvelle aux efforts du peuple canadien et de les former à tirer meilleur parti de leurs bras dans la production d'objets fabriqués pour l'usage des Canadiens, lesquels s'étaient contentés jusque-là de vendre à l'étranger la matière brute extraite du sol canadien. Ce programme a continué d'être appliqué par les hommes d'Etat chargés de la direction des affaires politiques du pays. Nous avons dépêché des experts dans la Grande-Bretagne pour étudier les marchés et recueillir des renseignements quant à la nature des denrées qui se consommaient là-bas et sur les moyens à prendre en vue de leur production et de leur livraison sur ces marchés en parfait état et sous la forme la plus attrayante et la plus favorable à leur rapide écoulement. Nous avons établi des stations agronomiques pour la même fin; nous avons nommé un commissaire de l'industrie laitière et des instructeurs en laiterie; nous avons préparé des installations frigorifiques sur terre et sur mer, et amélioré les moyens de transport du pays tant par terre que par mer. Nous avons fait cela en vue du transport au marché où nous étions contraints d'écouler tous nos produits, le seul de valeur qui restât à la disposition du peuple canadien. De cette manière nous nous assurons le plein bénéfice du placement de nos produits sur les marchés de la métropole. Nous avons dépêché le professeur James W. Robertson en Angleterre, pour étudier les marchés de ce pays et d'autres pays européens; et à son retour il indiqua les mesures que suivant lui nous devrions prendre pour assurer l'écoulement de nos denrées sur ces marchés. Il a indiqué entre autres mesures opportunes la dissémination de connaissances en matière d'agriculture afin de nous mettre à même de produire un article de premier choix soit de laiterie, soit de salaison, ou alimentaire quelconque, de nature à plaire au consommateur anglais.

Nous avons poursuivi ce travail de recherche et de vulgarisation par l'entremise des stations agronomiques et des fonctionnaires proposés au service de l'industrie laitière sous tous ses aspects. Cela dura jusqu'en 1890. Nous constatâmes alors que les Américains continuaient à inonder nos marchés de leurs produits. La viande de boucherie que nos cultivateurs canadiens produisaient en très grandes quantités était soumise à une très rude concurrence au Canada même de la part des viandes des Etats-Unis. Nous avons engagé le Gouvernement en 1879 à imposer un droit sur les viandes; mais il n'était pas assez élevé.

Députation sur députation vint trouver les ministres, si bien qu'en 1890 nous leur avons proposé la solution de cette difficulté. Les cultivateurs canadiens, dîmes-nous, produisent assez de viande pour répondre aux besoins du consommateur canadien, mais les grands établissements de Chicago nous expédient 22 millions de livres de viande de boucherie, évinçant ainsi le cultivateur canadien de son propre marché local. Et nous insistâmes pour que dans l'intérêt du cultivateur le droit fût relevé. Nous réussîmes à persuader le Gouvernement que telle était la ligne de conduite à suivre. Nous lui fîmes observer que de jour en jour on pouvait voir défiler des wagons de la maison Armour, de la maison Swift, et d'autres salaisons de Chicago déversant leurs viandes sur les marchés de London, Hamilton, de Toronto, de Kingston, de Montréal et même des Provinces maritimes. Ces maisons avaient même des étaux détaillant ces viandes à côté de ceux des bouchers canadiens.

De fait, ces maisons de Chicago nourrissaient les artisans canadiens et les ouvriers des villes de bœuf et de porc provenant du Kansas et de l'Illinois, au préjudice de nos cultivateurs. Etait-ce sage? Etait-ce convenable? Nous avons obtenu du Gouvernement qu'il élevât les droits sur les viandes fraîches, non pas autant que nous l'aurions voulu, mais de 2 et 3 cents.

Quel en a été le résultat? En moins de deux ans, nous avons contraint ces bouchers américains à fermer leurs établissements au Canada; nous avons mis un terme à ce déversement de viandes fraîches apportées dans des wagons à glacières, et nous avons réduit à moins de huit millions de livres la consommation des viandes fraîches américaines. Quelqu'un me dira-t-il que ce n'était pas là un avantage pour le cultivateur canadien? Je pense que ce dernier est trop intelligent pour en douter. Quelle serait aujourd'hui la conséquence d'une suppression des droits? Par cet arrangement, nous les réduisons à 1¼ cent par livre. C'était 2½ par livre lorsque nous en importions 22,500,000 livres, et ils tenaient leurs étaux ouverts. Est-ce que la même chose ne se renouvellera pas? A coup sûr, et ce sera au détriment du cultivateur canadien, lui qui produit assez de viande pour nourrir toute la population du pays, et qui est en droit d'attendre du Gouvernement qu'il assure le marché domestique aux cultivateurs canadiens. Or, tout en nourrissant la population du pays, nos exportations, qui étaient en 1889, année où ce droit a été imposé, de \$5,000,000, s'est trouvé en 1903 de \$17,197,000. N'était-ce pas là tout profit pour le cultivateur canadien? Ne lui ferions-nous pas un tort grave en enlevant ce droit? D'après moi, cela ne fait pas de doute. Nous avons pu, par ce moyen nous assurer en Angleterre un marché lucratif pour tout ce que nous avons à ven-